

AVIS D'ATTRIBUTION DU CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE « SITARAIL »

SECTION I AUTORITE CONTRACTANTE							
Autorité contractante	Nom Officiel : Etat de la République du Burkina Faso représenté par le Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière et Etat de la République de Côte d'Ivoire représenté par le Ministère des Transports						
Adresse et coordonnées de la partie ivoirienne	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 60%;">Ville : Abidjan</td> <td>Téléphone : 20344857/ 20344858</td> </tr> <tr> <td>Adresse géographique : Plateau Immeuble Sciam 8^{ème} étage</td> <td>Fax : 20344854</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Courrier électronique : ministere.transport@egouv.ci</td> </tr> </table>	Ville : Abidjan	Téléphone : 20344857/ 20344858	Adresse géographique : Plateau Immeuble Sciam 8 ^{ème} étage	Fax : 20344854		Courrier électronique : ministere.transport@egouv.ci
Ville : Abidjan	Téléphone : 20344857/ 20344858						
Adresse géographique : Plateau Immeuble Sciam 8 ^{ème} étage	Fax : 20344854						
	Courrier électronique : ministere.transport@egouv.ci						
Nature de l'Autorité Contractante	Etat						
SECTION II OBJET DU PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE							
Intitulé du partenariat	Concession révisée pour l'exploitation des transports ferroviaires entre le Burkina Faso, la République de Côte d'Ivoire et la Société Internationale de transport Africain par Rail « SITARAIL »						
Texte de base	Décret n°2009-259 du 06 août 2009 portant Code des Marchés Publics						
Objectifs du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer le développement du transport ferroviaire ; • Contribuer à accroître les activités du Port Autonome d'Abidjan et des opérateurs économiques du secteur ferroviaire (SITARAIL, transitaires, exploitants miniers etc.). 						
Localisation du projet	Côte d'Ivoire – Burkina Faso						
Description du projet	Le projet consiste à réhabiliter les infrastructures ferroviaires existantes entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso afin de relancer et redynamiser l'exploitation des transports publics ferroviaires internationaux de voyageurs et de marchandises opérée par le concessionnaire SITARAIL (révision de la Convention de Concession initiale signée le 12 décembre 1994).						
Coût estimé du projet	400 000 000 Euros soit 262 382 800 000 FCFA						
SECTION III PROCEDURE							
Procédure de passation	Entente directe						
Avis légaux	N/A						
Candidat retenu	Nom : Société Internationale de Transport Africain par Rail « SITARAIL »						

Procédures de recours	Néant
SECTION IV CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE LA CONVENTION DE DELEGATION	
Durée du contrat	Trente (30) années à compter de la date d'entrée en vigueur
Périmètre d'activités	Financement, réhabilitation, exploitation
Engagements des parties	<input type="checkbox"/> Engagements principaux du partenaire privé : <ul style="list-style-type: none"> - réhabilitation, aménagement, maintenance, développement et le renouvellement des infrastructures et gérer et exploiter lui-même les Services Concédés et le Service Public à ses frais, risques et périls - mettre en œuvre les moyens techniques et financiers pour accomplir ses obligations sans financement, garantie, participation ou assistance de l'Autorité Concédante, concevoir et réaliser le Programme d'Investissement selon les règles de l'art - verser à chaque Etat les redevances d'Utilisation des Infrastructures Ferroviaires et d'Exploitation du Transport Ferroviaire <input type="checkbox"/> Engagements principaux de l'Autorité Contractante : <ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition à titre onéreux des infrastructures ferroviaires définies d'accord parties - Garantir la jouissance paisible du réseau Concédé au et faire respecter l'exclusivité des Activités Concédées au Concessionnaire
Répartition envisagée des investissements	<input type="checkbox"/> Investissement privé : tous les investissements <input type="checkbox"/> Investissement public : N/A
Modalités de rémunération	<input type="checkbox"/> Usagers et Clients
Avantages spécifiques	<input type="checkbox"/> Régime Fiscal et Douanier spécifique
SECTION V ATTRIBUTION DE LA CONVENTION DE DELEGATION	
Partenaire en charge de l'exécution du projet	Nom : Société Internationale de Transport Africain par Rail « SITARAIL » Adresse et contact : Siège social à Abidjan Plateau, Résidence Memamou, 39 Bd Clozel, 16 BP 1216 Abidjan 16 et représentation nationale à Ouagadougou, 01 BP 5699 Ouagadougou 01 Représentée par Thierry BALLARD
Date d'approbation du contrat	<input type="checkbox"/> Signature : 29 juillet 2016 <input type="checkbox"/> Approbation par décret : N/D
Conditions suspensives à l'entrée en vigueur	<input type="checkbox"/> Notification au Concessionnaire des approbations requises au titre de la loi
Date d'entrée en vigueur	<input type="checkbox"/> N/D